

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----  
Séance du 16 décembre 2020 – 18h00

Délibération n°2020/169

Date de convocation : 08 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercices : 73

Avesnes-Les-Aubert  
Bazuel  
Beaumont-en-Cis  
Beauvois-en-Cis  
Bertry  
Béthencourt  
Bévillets  
Boussières-en-Cis  
Briastre  
Busigny  
Carnières  
Catillon-sur-Sambre  
Cattenières  
Caudry  
Caullery  
Clary  
Dehéries  
Élincourt  
Estourmel  
Fontaine-au-Pire  
Haucourt-en-Cis  
Honnechy  
Inchy  
La Groise  
Le Cateau-Cambrésis  
Le Pommereuil  
Ligny-en-Cis  
Malincourt  
Maretz  
Maurois  
Mazinghien  
Montay  
Montigny-en-Cis  
Neuvilly  
Ors  
Quiévy  
Rejet-de-Beaulieu  
Reumont  
Saint-Aubert  
Saint-Benin  
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai  
Saint-Souplet-Escaufourt  
Saint-Vaast-en-Cis  
Troisvilles  
Villers-Outréaux  
Walincourt-Selvigny

L'an deux mille vingt, le 16 décembre 2020 à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis au Val du Riot de Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

**Étaient présents (47 titulaires et 4 suppléants) :**

BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, DUDANT Pierre-Henri, LOIGNON Laurent, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, FORRIERES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, HAPPE Laurent (S), PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), PLUCHART Christophe (S), BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, SIMEON Serge, MERIAUX Christelle, KEHL Didier, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOURAUD Francis, HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, CANONNE Sylvie (S), NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice

**Membres absents (15) :**

WAXIN Vincent, MACAREZ Jean-Félix, MÉRESSE DELSARTE Virginie, LESNE Jacques, LEDUC Brigitte, DOYER Claude, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, BONIFACE Patrice, LEFEBVRE Bertrand, COULON Laurent, LEONARD Julien, PLATEAU Marc, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

**Membre ayant donné procuration (11) :**

SOUPLY Paul à DUDANT Pierre-Henri, BALÉDENT Matthieu à BRICOUT Frédéric, BERANGER Agnès à BRICOUT Frédéric, HISBERGUE Antoine à THUILLEZ Martine, PRUVOT Brigitte à RICHOMME Liliane, RIQUET Alain à BONIFACE Didier, DÉPREZ Marie-Josée à DUDANT Pierre-Henri, GRENIER Brigitte à DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, PAQUET Pascal à DEMADE Aymeric, RICHEZ Jean-Pierre à QUONIOU Henri

Monsieur RICHARD Jérémy est élu secrétaire de séance.

**Délibération n°2020/169 :      Portant résiliation amiable de bail de location commercial de la société MARPA**

Monsieur le Vice-Président expose :

La société MARPA SERVICES, spécialisée dans le secteur des activités de conditionnement, est engagée avec la CA2C dans un bail commercial pour la location d'un bâtiment d'activité sur la commune de Beauvois en Cambrésis, jusqu'en septembre 2021.

En décembre 2019, la société a émis sa volonté de quitter les lieux et les a effectivement libérés au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Monsieur le Vice-Président précise :

Un bail commercial engendre des engagements à respecter dont notamment celui de durée.

En cas de départ anticipé, des indemnités correspondantes au montant restant à verser jusqu'au terme de l'engagement doit être reversé au bailleur.

En outre, l'entreprise doit s'acquitter de 21 mois de loyers (de 01/20 à 09/21) et du montant de la taxe foncière sur cette même période. Le total des indemnités s'élève à 65 800 (TF 2020 en cours de calcul)

Considérant sa compétence développement économique,

Considérant l'article L1511-3 et la possibilité d'attribuer des aides à l'immobilier d'entreprise, dans le respect des règles européennes (SA58979) et en cohérence avec le SRDEII de la Région Hauts-de-France,

Considérant que la commune de Beauvois en Cambrésis se situe en Zonage à finalité Régionale

Considérant que l'entreprise a quitté les lieux mais est restée sur le territoire de la CA2C en y conservant ses emplois,

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **D'accepter la résiliation du bail ;**
- **De transiger sur un montant d'indemnisation de résiliation anticipé d'un montant de 21 000 € (représentant 6 mois de loyers et 6 mois de TF) ;**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.**

4 CONTRES: HERBET Yannick, RICHARD Jérémy, GERARD Jean-Claude, OLIVIER Jacques

7 ABSTENTIONS : BASQUIN Alexandre, DUDANT Pierre-Henri, MODARELLI Joseph, FORRIERES Daniel, HOTTON Sandrine, HAVART Ludovic, GOURAUD Francis

Adoptée

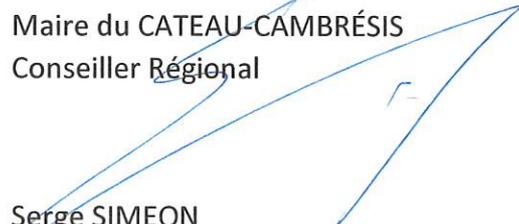
Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 21 décembre 2020 et de la publication le  
21 décembre 2020

Vu,



Pour expédition conforme  
Beauvois-en-Cis, le 21 décembre 2020

Le Président de séance,  
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS  
Conseiller Régional

  
Serge SIMEON

IMPORTANT